



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES

TP-201909-54

FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE ET ÉQUIPEMENTS DIVERS ANNÉE 2019 ET PLUS RÉCENTE ET RACHAT OPTIONNEL

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert des soumissions pour éventuellement procéder à l'acquisition d'une chargeuse articulée sur roues de marques et modèles Case 721G, Volvo L90F, John Deere 624KII ou Caterpillar 938M, quatre roues motrices, année 2019 ou plus récente avec équipements de même que pour le rachat d'une chargeuse de marque John Deere 624G année 1996 en option.

Un cautionnement de soumission pour un montant équivalant à 5 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé libellé au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ou de cautionnement doit accompagner la soumission.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO)*, l'*Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB)*, l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne (AECG)* et l'*Accord de libre-échange canadien (ALEC)* et est conditionnel à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 146-2019 actuellement en processus d'adoption.

À compter du 9 octobre 2019, les fournisseurs intéressés par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 au coût établi par le SEAO.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées portant la mention "SOUSSION – CHARGEUSE ARTICULÉE ET RACHAT OPTIONNEL # TP-201909-54" et reçues **avant à 15 h le 8 novembre 2019** au Service du greffe, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à déboursier aucuns frais encourus par le ou les soumissionnaires en rapport avec la préparation de la soumission et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

DONNÉ À Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 9 octobre 2019.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page ___ de l'édition du 9 octobre 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et le 4 octobre 2019 sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO). De plus une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis